Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260611-2026_08_02-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Jessica MARCET.

Quorum : 16

Pouvoirs : Mme Morgane BERNARD à M. Alain BRARD,
M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER,
Mme Jessica MARCET à Mme Céline DÉSIDES.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 4 juin 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 5 juin 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 juin 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 5 juin 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-08-02

Objet : Mise en vente d'un bien communal situé 32, place de l'Église

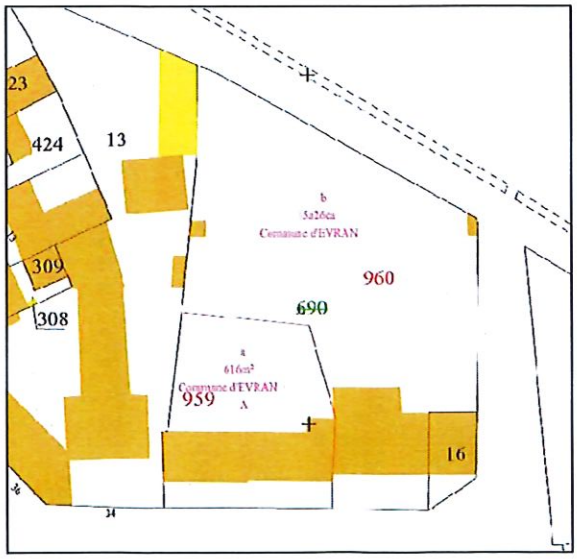
La commune d'Évran est propriétaire depuis le 4 mars 2022 de la propriété située au 32, place de l'Église (parcelle cadastrée section AB n° 959).

Cette propriété, d'une surface totale de 616 m² est constituée de :

- Une maison d'habitation de 155 m² avec terrain :
  - Au RDC : entrée, pièce à rénover, salle à manger, cuisine, chaufferie, salle d'eau WC,
  - Au 1er étage : deux chambres en enfilade, deux autres chambres, WC, salle de bain,
  - Au 2ème étage : grenier aménageable.

  L'ensemble du bâtiment est raccordé à l'assainissement collectif.

- Dépendance attenante composée d'une entrée, d'un atelier, cellier et d'un grenier au-dessus.





Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260611-2026_08_02-DE

La mise en vente se fait auprès d'agences immobilières, un dossier pour chacun des candidats devra être présenté avant le 30 septembre 2026, constitué de sa solvabilité.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de ce bien à 230 000 €.

La commission « Travaux - Urbanisme - Environnement - Énergies » fera la sélection du ou des candidats retenus qu'elle soumettra ensuite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la mise en vente du bien communal situé au 32, place de l'Église (parcelle cadastrée section AB n° 959),
- **FIXE** le prix de vente de ce bien à 230 000 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Evran, le 12 juin 2026

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire